

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Rétrocession
de
concession
funéraire**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 16 octobre 2020

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 27
▪ représentés : 5
▪ absents : 1

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
9 octobre 2020

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
du compte-rendu
de la séance :

20 OCT. 2020

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

L'an deux mille vingt, le seize du mois d'octobre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Fairail à Mende, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Adjoint, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Alain COMBES, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Madame Catherine THUIN, Madame Catherine COUDERC, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Par procuration : Monsieur Vincent MARTIN (Madame Betty ZAMPIELLO), Adjoint, Madame Marie PAOLI (Monsieur François ROBIN), Monsieur Philippe TORRES (Monsieur Christophe LACAS), Monsieur Thierry JACQUES (Madame Régine BOURGADE), Madame Valérie TREMOLIERES (Madame Sonia NUNEZ VAZ), Conseillers Municipaux.

Absente : Madame Emmanuelle SOULIER, Conseillère Municipale.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Adjointe, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Monsieur Raoul DALLE expose :

La rétrocession funéraire consiste, pour le titulaire de la concession, à revendre en raison d'un changement de volonté d'inhumation ou en cas de déménagement, la concession achetée.

La rétrocession de concession doit répondre à plusieurs critères notamment :

- La demande de rétrocession doit émaner du titulaire de la concession, c'est-à-dire de celui qui a acquis la concession. Les héritiers ne peuvent procéder à une rétrocession.
- La concession doit être vide de tout corps.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant la demande de rétrocession présentée par Madame MOCELLIN Nicole demeurant 2 Bd Henri Bourrillon à Mende, titulaire de la concession funéraire suivante :

Concession perpétuelle de 4.5m² N°2509 secteur E4 au cimetière Séjalan I, acquise en février 2000 pour un montant de 3528.50 francs dont 1096.50 F pour le CCAS et 80 F de timbre et 159 F de frais d'enregistrement.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant vide de toute sépulture, Madame MOCELLIN Nicole déclare vouloir rétrocéder sa concession, à partir de ce jour à la commune afin qu'elle en dispose.

Compte tenu de la date d'achat, il est prévu de la reprendre au prix où elle sera revendue aujourd'hui, à savoir, 174.40 € le m². Donc : 4.5 m² x 174.40 € = 784.80 €

Il est proposé :

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la rétrocession de cette concession.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Publié le ..2..0..OCT.. 2020
Le Maire,



Pour extrait conforme,
Mende, le 19 octobre 2020
Le Maire,
Laurent SUAU

